

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée pour la rentrée scolaire 2008-2009.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret national du 15 mai 2008, la semaine d'enseignement pour les élèves du premier degré sera organisée à raison de 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves du 1^{er} degré contre 26h actuellement.

Les élèves qui seront en difficulté d'apprentissage pourront bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée par semaine.

* * * * *

Conformément au décret national du 15 mai dernier, sur proposition de tous les conseils d'école de Châtellerault transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription, et après avis de la municipalité, l'inspecteur d'Académie a confirmé le rythme d'enseignement scolaire à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi, et vendredi pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de Châtellerault.

Pour l'organisation et la mise en place de l'aide personnalisée, 2 heures par semaine, auprès des enfants en difficulté d'apprentissage, celle-ci sera organisée sur proposition de chaque conseil des maîtres mais en dehors des heures d'enseignement obligatoire dans l'amplitude horaire 8h30 à 17h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

VU l'article 521-3 (loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art 27) du Code de l'Education, relatif aux modifications d'heures d'entrées et de sorties des établissements d'enseignement,

VU le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'harmoniser les projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant du périmètre scolaire de Châtellerault

Délibération du conseil municipal

DU 11 juillet 2008

n° 30

page 1/1

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de modifier, à la demande du conseil d'école, les horaires d'entrées et de sorties des élèves du groupe scolaire Léo Lagrange comme suit :
Le matin 9h00 à 12H00 et l'après-midi 14h00 17h00
- de confirmer les horaires pour les écoles en Réseau Ambition Réussite
Le matin 9h00 à 12H00 et l'après-midi 13h30 16h30
- de confirmer les horaires pour les écoles hors Réseau Ambition Réussite
Le matin 9h00 à 12H00 et l'après-midi 14h00 17h00

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.07.08 n° 8449

Publié en mairie

Le 17.07.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD